

Sur papier à en-tête de l'entreprise

Avenant no XXXX au contrat de travail (*préciser la nature du contrat de travail*) conclu le (*préciser la date*)

Entre XXXX (*identification de l'employeur*)

D'une part,

Et

Monsieur ou Madame XXXX (*identification du salarié*),

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Le 07 mars 2018 , la nouvelle convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant jusqu'à dix salariés (c'est-à-dire visées par le décret du 1^{er} mars 1962) ou de la nouvelle convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant plus de dix salariés (c'est à dire non visées par le décret du 1^{er} mars 1962) a été conclue .

Ces nouvelles dispositions entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2018, en conséquence le contrat de travail de Monsieur ou de Madame XXXX sera régi, à compter de cette date, par ce nouveau texte.

Article 1 : Convention collective applicable

Les dispositions de la convention collective nationale des ouvriers du bâtiment du 07 mars 2018 et ses avenants (selon le cas préciser pour les entreprises occupant jusqu'à dix salariés c'est à dire visées par le décret du 1^{er} mars 1962 ou plus de dix salariés c'est-à-dire non visées par le décret du 1^{er} mars 1962) régiront le contrat de travail de Monsieur ou de Madame XXXX.

Cet article modifie et remplace l'actuel article XXXX du contrat de travail conclu le XXXX.

Les autres dispositions du contrat de travail demeurent inchangées.

Article 2 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur le 01^{er} juillet 2018.

Fait à XXXX le XXXX

Signature de l'employeur et du salarié